

↘ **Rapport annuel**
2018



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2018	4
LES AFFAIRES SOCIALES	11
LES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES	16
LES ORGANES DE DECISION ET L'ÉQUIPE	20



“ Nos compétences et nos services couvrent les trois piliers majeurs du développement durable, que sont les matières sociales, économiques et environnementales. Dans ces trois domaines, les ressources et les expertises présentes au sein des fédérations Cobelpa, Fetra et FIV ont été regroupées afin de garantir une plus grande efficacité, une plus large expertise et une meilleure représentativité de nos entreprises. ”

inDUFed représente



330 entreprises actives dans les secteurs de la production et la transformation de papier, du carton et du verre.



Des activités économiques qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards.



Des entreprises qui procurent localement un emploi direct à plus de 19.200 ouvriers et employés.



Trois secteurs qui génèrent 75% de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Année de référence 2018

Le mot du Président

Cher Membre,

2018 a été une année cruciale pour nos entreprises et nos secteurs. Ce fut en effet l'année de la mise place d'inDUFed.

Intégré et complètement effectif depuis juillet 2018, inDUFed est avant tout un centre de services, pleinement à l'écoute de vos problèmes, de vos besoins et vos attentes.

Comme vous le savez, nos compétences et nos services couvrent les trois piliers majeurs du développement durable, que sont les matières sociales, économiques et environnementales. Dans ces trois domaines, les ressources et les expertises présentes au sein des fédérations Cobelpa, Fetra et FIV ont été regroupées afin de garantir une plus grande efficacité, une plus large expertise et une meilleure représentativité de nos entreprises.

Dès sa création, inDUFed s'est profilé en tant que nouveau partenaire défendant les intérêts de nos industries auprès de la FEB, du VOKA, de l'UWE, de BECI, de FEBELIEC et auprès de bien d'autres acteurs stratégiques. Plus récemment, inDUFed a également rencontré des représentants des différents partis politiques de notre pays afin de présenter son memorandum et relayer ainsi nos attentes en vue des prochaines élections fédérales et régionales, mais aussi européennes.

Ce premier rapport annuel se veut délibérément concis et reprend succinctement les principales données économiques



des trois secteurs précités ainsi que les actions réalisées par l'équipe d'inDUFed depuis sa récente mise en place.

Le monde évolue rapidement et modifie en permanence les facteurs qui influent sur nos activités industrielles. Les sujets brûlants qui sont actuellement sur le devant de la scène, telles les questions climatiques et environnementales de même que les questions sociales, le resteront certainement après les élections. La mise en place d'inDUFed est le début d'un long chemin présentant, pour nos secteurs, de nombreux défis mais aussi de belles opportunités.

Mais l'essentiel est bien là : vous servir est la mission prioritaire d'inDUFed.

Emmanuel HAZARD
PRÉSIDENT D'INDUFED

La situation socio-économique en 2018



Une conjoncture positive mais fragile

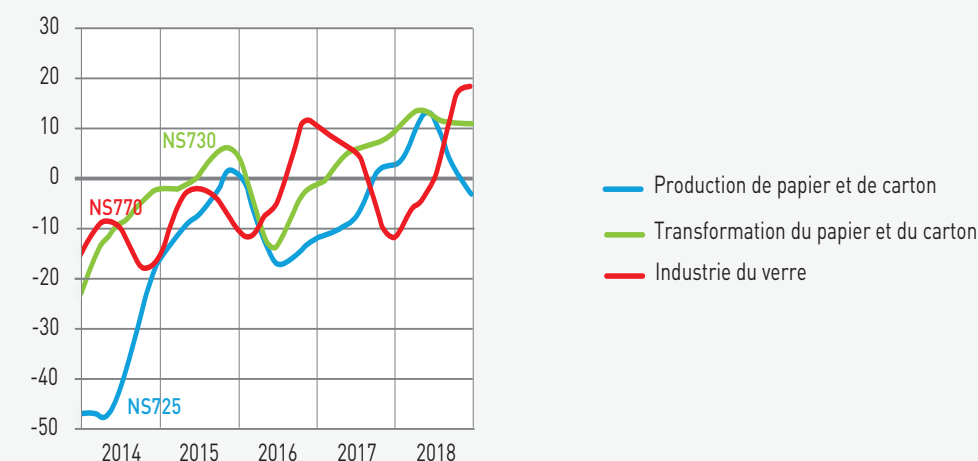
Si la croissance s'est poursuivie en Belgique en 2018, elle a néanmoins ralenti à 1,4% contre 1,7% l'année précédente. La croissance dans nos principaux marchés à l'exportation, l'Union européenne et la zone euro, a connu une tendance similaire.

Globalement, les trois secteurs industriels représentés par inDufed, qui exportent ensemble les trois quarts de leur chiffre d'affaires, ont bénéficié de ce contexte favorable. Tiré par le-commerce, la dégradation de l'image des matières plastiques et la demande des consommateurs en matériaux sains et durables, la demande en emballages en papier, carton et verre se porte bien. Les prix des matières premières sont toutefois historiquement hauts, ce qui rend les marges de l'industrie du papier et carton beaucoup trop faibles. La production belge de pâte, papier et carton est relativement stable tandis que le verre plat et les isolants profitent de la reprise du secteur de la construction.

La situation reste cependant fragile. Le coût de l'énergie, des matières premières et du transport reste (très) élevé. Le manque de main d'œuvre qualifiée freine l'activité des entreprises. L'amélioration de la compétitivité doit être poursuivie. La baisse structurelle de la demande dans le secteur des papiers graphiques se poursuit suite au développement des médias électroniques. L'instabilité sur les marchés internationaux est grande : tensions commerciales avec les États-Unis, Brexit, etc.

Malgré ce contexte délicat, nos entreprises restent dynamiques, confiantes et continuent à investir dans l'avenir de nos secteurs. La prise de conscience de l'urgence climatique en ce début 2019 est une opportunité pour le développement de nos industries, pionnières de l'économie circulaire. Les solutions qu'offrent nos entreprises sont nombreuses, efficaces et disponibles dès aujourd'hui.

Courbes de conjoncture de la production et transformation des papiers et cartons et de l'industrie du verre



Source: BNB





Le chiffre d'affaires dépasse les 7 milliards €

Le chiffre d'affaires des trois secteurs atteint en 2018 son plus haut niveau des 5 dernières années et passe la barre des 7 milliards € avec une croissance annuelle de +2,0%.

On observe néanmoins de fortes disparités.

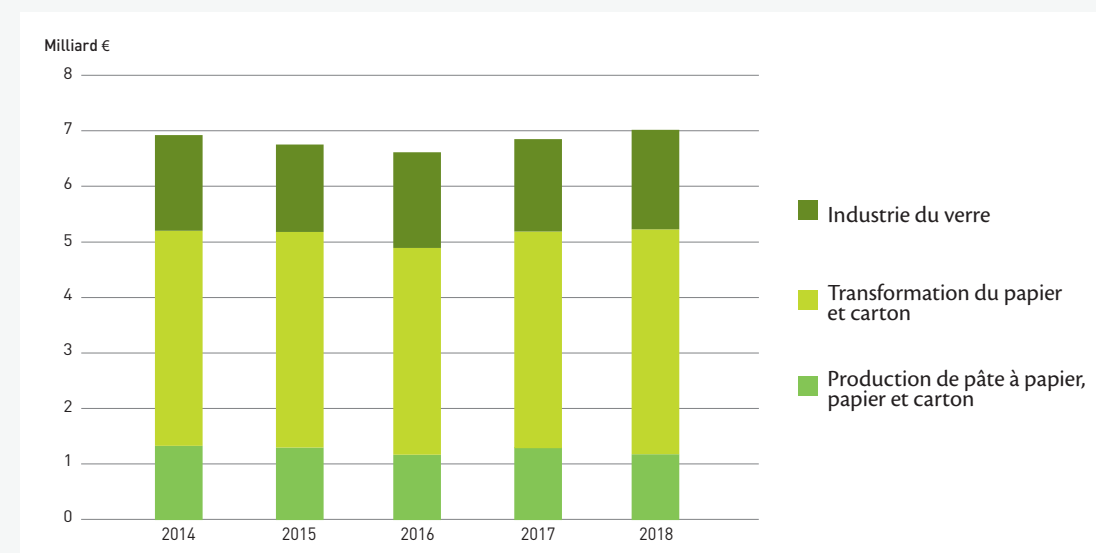
Le développement des médias électroniques continue à induire des changements structurels dans les habitudes de consommation de papier, principalement dans le segment des papiers à usage graphique (papier journal, papier magazine ou encore papier impression-écriture haut de gamme) dont les volumes continuent à se contracter. Les papiers domestiques et sanitaires continuent à bénéficier d'une demande assez stable. Globalement, la production belge de pâte, papier et carton a vu son chiffre d'affaires baisser en 2018 suite à la disparition d'un acteur industriel en Wallonie. Si la production de papier et carton diminue à 1.946.000 tonnes, soit un léger recul de 77.000 tonnes par rapport à 2017, la production de pâte continue d'augmenter légèrement.

En 2018, le chiffre d'affaires de la transformation du papier

et carton est en progression de +1,8%. En particulier, tiré par l'e-commerce, la dégradation de l'image des matières plastiques et la demande des consommateurs en matériaux sains et durables, la demande en emballages en papier et carton se porte bien. Les prix des matières premières sont toutefois historiquement hauts, ce qui rend les marges de l'industrie du papier et carton beaucoup trop faibles.

L'année 2018 a été excellente pour l'industrie du verre avec une hausse du chiffre d'affaires de +8,8%. Le verre plat et les isolants profitent de la reprise du secteur de la construction bien que le taux de rénovation des bâtiments reste encore trop bas au regard des objectifs climatiques. La demande nationale en vitrages isolants reste cependant inférieure au niveau d'avant la crise. Par ailleurs, les consommateurs privilégient de plus en plus une consommation durable, ce qui dope le secteur du verre creux dans l'ensemble des segments de marché pour les boissons et la nourriture ainsi que pour les cosmétiques et la parfumerie.

Chiffre d'affaires



Source: SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 171, 172 & 231



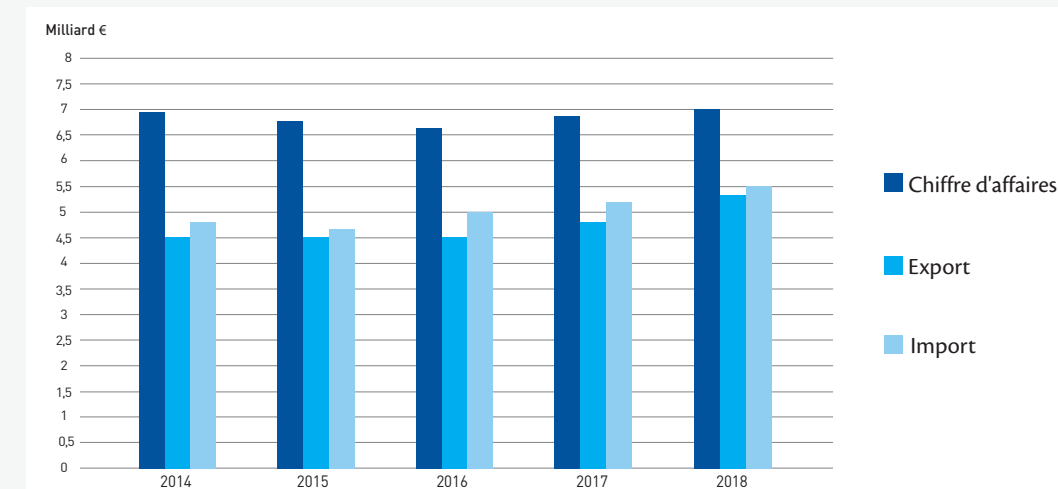
La balance commerciale

1. Balance commerciale des trois secteurs réunis

Selon les chiffres provisoires, nos trois secteurs réaliseraient en 2018 75% de leur chiffre d'affaires à l'exportation, principalement au sein de l'Europe. En forte croissance les deux dernières années (+6,2% en 2017

et +11,2% en 2018), les exportations dépasseraient les 5,3 milliards € en 2018. Les importations augmenteraient également mais dans une moindre mesure: +3,7% en 2017 et +6,4% en 2018.

Pâte à papier, papier et carton | Articles en papier et en carton | Verre et articles en verre



Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 171, 172 & 231

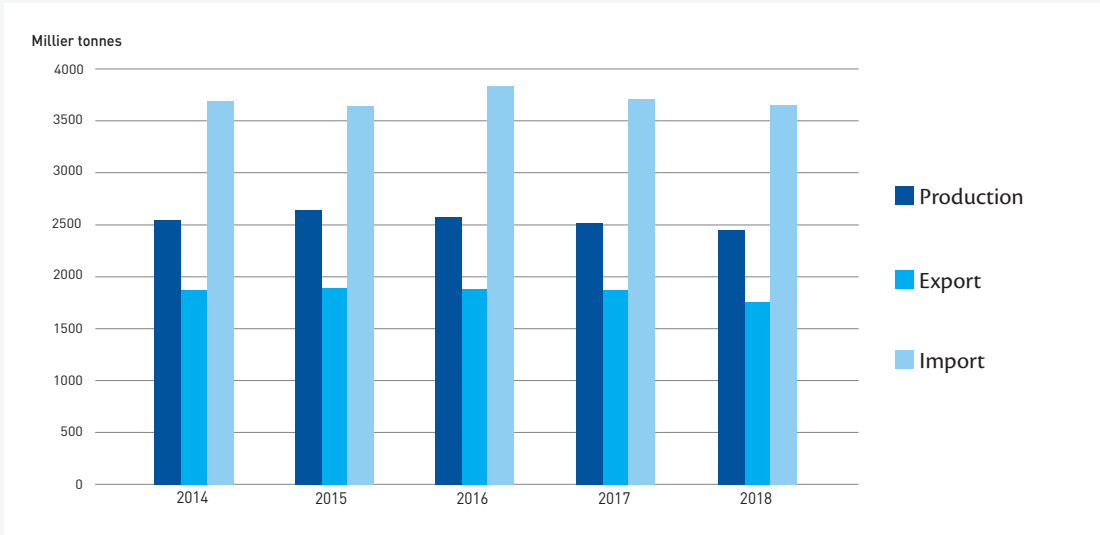


2. Balance commerciale: production de pâte à papier, papier et carton

Concernant la production de papier et carton, le secteur exporte, essentiellement vers les autres pays européens, près de 80 % de sa production. Ceci s'explique par l'hyperspécialisation et la taille importante des unités de production : une machine à papier peut ainsi produire jusqu'à 400.000 tonnes d'un même type de papier, ce qui dépasse largement la demande de notre marché intérieur. Le niveau élevé des importa-

tions de papier et carton s'explique par les mêmes raisons. Quant à la consommation totale de pâte (y compris la pâte intégrée produite sur site), elle est descendue en 2018 à 540.000 tonnes suite à la fermeture de l'entreprise Idem Papers à Nivelles, soit une diminution de -12% par rapport à 2016 ; ce sont surtout les importations de pâte qui ont été impactées par cette fermeture avec une baisse de -30% entre 2016 et 2018.

Pâte à papier, papier et carton



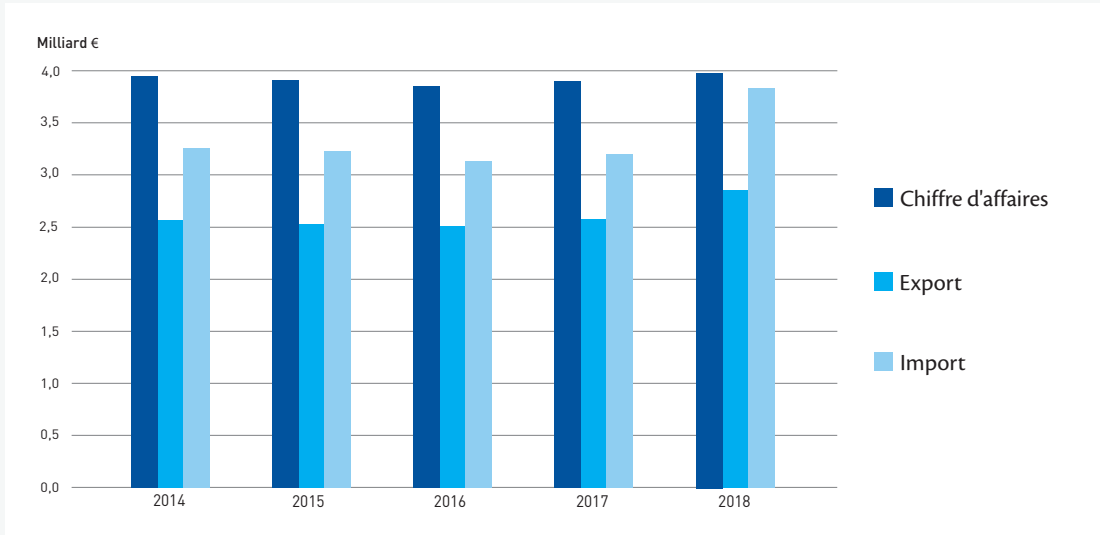
Source : Cobelpa

3. Balance commerciale: transformation du papier et carton

Selon les premières estimations, les exportations directes des transformateurs de papier et cartons qui comptent traditionnellement pour près de 70% du chiffre d'affaires, atteindraient 2,797 milliards € en 2018 (contre 2,639 milliards € en 2017). Le secteur exporte aussi de manière indirecte en grande quantité : les emballages, cartons ondulés et autres boîtes pliantes produits par nos entreprises et vendus sur le marché belge sont ensuite exportés avec leur contenu : produits frais, médicaments, etc.



Articles en papier et en carton



Source : SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 172 (export et import 2018 : estimation)

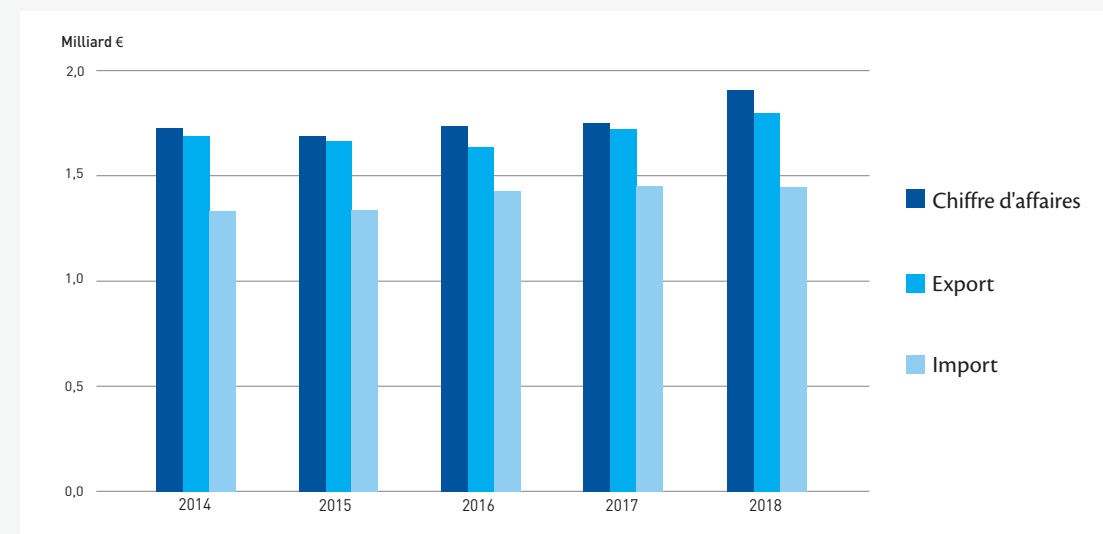


4. Balance commerciale: industrie du verre

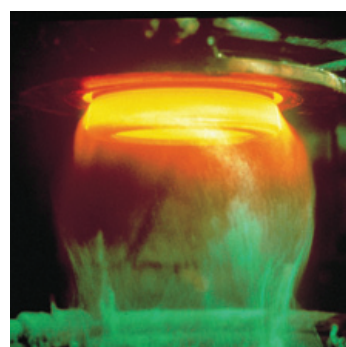
Les exportations verrières ont augmenté de +3,1% et la balance commerciale du secteur reprend quelques couleurs pour atteindre 344 millions € en 2018. La balance commerciale de l'industrie du verre s'est toutefois effondrée de 2008 à 2016 et reste loin du milliard € qu'elle approchait avant la crise. Les clients principaux du secteur sont européens : la France en tête, suivie de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ces trois pays représentent à eux seuls 58% de nos ventes à l'étranger,

ventes à l'étranger, l'Union européenne comptant pour 86%. De manière similaire, nos concurrents sont les Allemands, suivis des Néerlandais, des Français et des autres Européens. Concernant les vitrages isolants, les Pays-Bas sont de loin notre premier client avec 73% des exportations et la Pologne un concurrent très agressif qui exporte massivement des vitrages à bas prix sur notre marché belge.

Verre et articles en verre



Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 231



Les affaires sociales



L'emploi en légère croissance

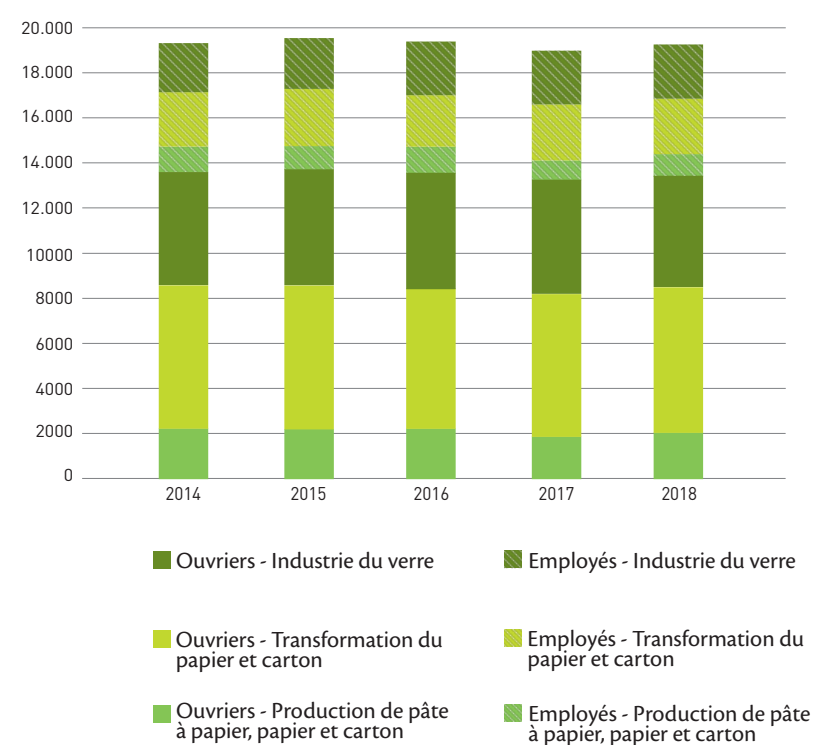
Au troisième trimestre 2018, nos trois secteurs emploient 13.481 ouvriers (+1,4% ou 186 personnes de plus par rapport au troisième trimestre 2017) et 5.742 employés (+1,4% ou 80 personnes de plus) pour un total de 19.223 emplois directs.

Le nombre d'emplois directs dans la transformation du papier et carton (8.197 emplois, +0,4%) et dans l'industrie du verre (7.464 emplois, +0,2%) croît légèrement entre 2017 et 2018. La bonne progression en 2018 dans la production de pâte à papier, papier et carton (2.842 emplois, +8,4%) suit toutefois une année noire qui a vu la fermeture de l'entreprise Idem Papers à Nivelles avec une diminution de l'emploi dans ce secteur de -13,8% en 2017.

Les ouvriers représentent 70% des personnes occupées en 2018 mais on observe un glissement sur le long terme des fonctions recherchées au bénéfice du statut des employés. Cette évolution se confirme sur les 5 dernières années qui voient le nombre d'ouvriers baisser de -1,6% et le nombre d'employés augmenter de +0,7%.

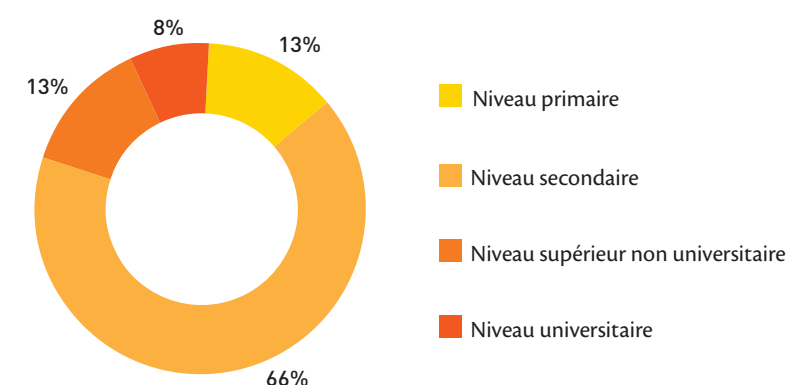
Si huit travailleurs sur dix dans nos secteurs ne disposent que d'un diplôme de l'enseignement secondaire voire primaire, les entreprises des secteurs d'inDUFed n'en sont pas moins confrontées à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La montée en compétences est ainsi une nécessité, à la fois pour permettre les nouvelles embauches et pour maintenir l'emploi existant qui évolue rapidement et profondément.

Emploi



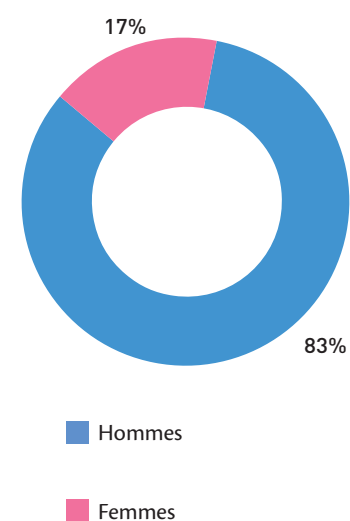
Source : ONSS - NACE 171, 172, 231 – Q3

Niveau d'étude des travailleurs



Source : BNB - Bilans sociaux DE21 & DE261 (ETP) – Année de référence 2016

Un travailleur sur cinq est une travailleuse



Source : BNB - Bilans sociaux DE21 & DE261 (ETP) – Année de référence 2016



Formations

La société se redessine - le vieillissement de la population, travailler plus longtemps, l'évolution numérique... - et cela a évidemment un impact sur le marché du travail. L'âge moyen de la population active montre une tendance à la hausse. Parallèlement à cette évolution, une vague de numérisation et de robotisation est en cours au sein des entreprises, cette vague étant liée à des investissements importants.

Les principales conclusions aujourd'hui sont les suivantes :

- Chaque investissement est accompagné d'une formation et une formation constante devient nécessaire pour rester « employable » ;
- La pénurie sur le marché du travail intensifie les besoins en formation : les entreprises investissent beaucoup plus dans la formation de travailleurs ayant un potentiel et qui ne possèdent pas encore les compétences requises ;
- Les jeunes sortant de l'école ont de plus en plus besoin de formation avant de pouvoir être employés dans les entreprises ;
- La demande de formation augmente et la nature des formations demandées évolue.

En 2018, inDUfed a fait de la formation un sujet crucial : les Fonds de sécurité d'existence respectifs, dont le secrétariat a été assuré et/ou a activement participé au comité de gestion du Fonds, ont financièrement soutenu les entreprises, parfois également par le biais d'une offre de formation.

Les différents Fonds de sécurité d'existence ont en effet octroyé plus de 2 millions € en 2018 aux entreprises des trois secteurs afin de soutenir leurs efforts de formation.

Le secteur de la transformation de papier et de carton bénéficie également du soutien de consultants du secteur. Pour le secteur verrier, une offre de formation sur

mesure est développée par le Centre de compétence «Cefoverre», pour lequel nous exerçons un mandat d'administrateur et un poste de secrétaire.

L'année dernière, inDUfed s'est également concentré sur la coopération entre Cefoverre et les Fonds de sécurité d'existence des 3 secteurs d'inDUfed. L'accent est mis sur une extension des activités de formation pour les différents secteurs ainsi que le développement d'une coopération optimale pour l'avenir. Les premières mesures ont été prises dans ce sens.



Accord interprofessionnel

La durée de validité du dernier AIP s'est terminée le 31 décembre 2018. En automne, les négociations pour le prochain accord interprofessionnel ont donc débuté.

À noter qu'il s'agissait des premières négociations se déroulant sous l'application complète de la loi modifiée de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Les nouvelles garanties permettent la détermination d'une norme salariale correcte mais prévoit que davantage de sources externes doivent être consultées. Cela a eu pour conséquence que les négociations relatives à un nouvel AIP ont été retardées et n'ont débuté qu'au début de l'année 2019.

En concertation avec ses membres, inDUfed a suivi avec attention les discussions relatives à l'AIP et s'est préparé au mieux pour les négociations sectorielles à venir.



Indemnité de mobilité et budget mobilité

La mobilité est un problème croissant. Un certain nombre de nouvelles initiatives sont donc mises en place afin de contribuer à une meilleure mobilité. En 2018, le Ministre Peters a pris l'initiative d'introduire une allocation de mobilité. Nous avons constaté qu'au sein des secteurs d'inDUfed, cette allocation n'a pas/ou a très peu été utilisée.

D'autres initiatives, tel le budget mobilité, ont également été développées en collaboration avec les partenaires sociaux dans le courant de 2018. Il a aussi été constaté qu'au cours de l'année écoulée, un nombre croissant d'entreprises ont octroyés des indemnités vélo et mis en place des plans de leasing de vélo.

Ces nouveaux systèmes vont parfois de pair avec une adaptation des CCT sectorielles existantes afin d'optimiser les systèmes mis en place. Ceci sera pris en compte dans le cadre des prochaines concertations sectorielles.



Les affaires environnementales



Énergie et climat

Début 2019, les marches pour le climat ont mis en lumière, dans les médias, la lutte contre les changements climatiques et la transition vers une société bas carbone. Au niveau politique, les conséquences n'ont pas tardé à se faire sentir. La thématique est à présent en bonne place dans l'agenda politique.

Efficacité énergétique et émissions de CO₂

Voilà déjà plus de 20 ans que les membres d'inDUFed réfléchissent et agissent pour améliorer leur efficacité énergétique et limiter leur empreinte carbone. Des accords conclus sur base volontaire ont été signés avec les régions. Il s'agit des « Energiebeleidovereenkomsten » en Flandre et des « Accords de Branche » en Wallonie. Ces accords encadrent les mesures que les entreprises souhaitent implémenter.

Amélioration de l'efficacité énergétique (consommation par tonne produite)

Monitoring
Accords de
Branche 2017

Cobelpa
+13%

FIV
+18%

Fetra/Febelgra
+27%

Source : Accord de Branche – Résultats 2017

Fin 2017, la Flandre a décidé de prolonger l'actuel EBO et ce, jusqu'en 2023. En 2018, les entreprises ont vu leur plan énergétique arriver à terme. Elles ont alors proposé un plan d'action leur permettant de mettre en œuvre, dès septembre 2019, un plan énergétique couvrant le reste de la période. En Wallonie aussi, des négociations ont été entamées début 2019 afin de prolonger l'accord de branche jusqu'à fin 2023 avec une révision des objectifs sectoriels en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂.

De son côté, l'Europe a revu l'attribution des droits d'émissions de CO₂ sur la période 2021-2030, pour les entreprises soumises au système d'échange de quotas d'émissions. Quant à la consultation et (la préparation de) l'implémentation par les régions, celles-ci seront étroitement suivies et relayées aux entreprises concernées.

La liste des secteurs bénéficiaires à titre gratuit de droits d'émission de CO₂ a été publiée fin 2018. Elle reprend des secteurs pertinents pour nos membres. Bien que les grands principes soient acquis, l'implémentation pratique de certains éléments (révision des benchmark, allocation dynamique...) doit encore être définie. Le suivi de l'implémentation complète des règles pour la période 2021 – 2030 restera une priorité pour inDUFed en 2019.

Fin de l'année 2018, un plan national pour l'énergie et le climat a été déposé auprès de la Commission européenne. Ce plan reprend les objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre du secteur non-ETS, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique que la Belgique pense atteindre d'ici 2030 afin de contribuer aux objectifs européens. Actuellement, ce plan national intégré est soumis à consultation au niveau de différentes instances. La consultation sera suivie de près par inDUFed étant donné les mesures qui peuvent en découler et l'obligation de la Belgique de remettre d'ici fin 2019 sa vision « basses émissions » pour 2050.

Énergie verte

Les investissements en matière d'énergie verte et de cogénération bénéficient du soutien tant des régions que du fédéral. Les mécanismes d'aides et les exonérations qui y sont associées sont examinés par la Commission européenne en vertu des règles visant les aides d'état. Il n'existe pas encore de jugement définitif pour tous les mécanismes de soutien mais il se confirme déjà que le plafond de l'intervention fédérale pour l'offshore n'est pas conforme au règlement sur les aides d'état. Des adaptations devraient voir le jour et être d'application dès le 1^{er} janvier 2019.

Un élément est cependant très positif. Il s'agit de l'introduction du règlement « supercap » en Flandre. Il permet aux industries grandes consommatrices d'électricité de limiter le surcoût et d'offrir une alternative à certaines entreprises pour le cas où l'Europe prendrait des décisions négatives en matière d'exonérations.



Environnement

Taxe sur les déchets

Au plan environnemental, un gros dossier était sur la table : l'adaptation des taxes sur le traitement des résidus après recyclage. En effet, le traitement de la fraction non-recyclable des résidus apparaissant en fin de recyclage du papier et du carton faisait l'objet d'une taxation jusqu'en fin 2018.

inDUFed lutte depuis des années pour le maintien d'un tarif à taux réduit et, en définitive, pour un tarif à taux zéro pour le traitement des résidus. Cette attitude est en parfaite conformité avec l'évolution du secteur, là où la fraction non-recyclable n'est plus mise en décharge mais bien investie dans la valorisation énergétique avec récupération d'énergie maximale. À partir de l'année d'imposition 2019, un tarif à taux zéro est d'application pour le traitement de ce type de résidus dans des installations à haute récupération énergétique.

Recyclabilité

La recyclabilité des emballages en carton représente aussi un grand chantier auquel nous nous sommes attelés en 2018 et que nous poursuivons en 2019. inDUFed a pris position de manière très active tant au niveau européen qu'au niveau belge. D'une part, un projet a été initié au sein de Filpap visant à objectiver la recyclabilité des emballages en carton. D'autre part, inDUFed a collaboré, au niveau européen, aux directives sur la « conception orientée recyclage ».



Eau

Tant en Flandre qu'en Wallonie, les choses bougent. Un travail préparatoire a été entrepris pour la réalisation d'une nouvelle série de plans destinés à la gestion des bassins hydrauliques. Une grande attention est particulièrement accordée au financement long terme ainsi qu'à la problématique de la sécheresse. Ce dossier sera encore d'actualité en 2019. Notre fédération y sera très attentive.

Permis

Suite à la révision des BREF verriers et papetiers au niveau européen, les permis d'exploiter ont été mis à jour. En Flandre, vu la législation sol existante, cette mise à jour a été assez rapide. En Wallonie, le lien avec le décret sol a obligé les entreprises concernées à entreprendre la réalisation d'études de sol. Aujourd'hui, la majorité des permis sont actualisés.

Notion de "sous-produit"

Les entreprises d'inDUFed se réjouissent que la région wallonne ait poursuivi ses travaux pour mise en œuvre du concept de "sous-produit" défini au niveau européen. En effet, ce concept va permettre à nos entreprises d'encore améliorer leur circularité notamment en termes de valorisation de matières.

Quant au statut « fin de déchet » pour le papier et le carton, inDUFed demande qu'il soit défini là où le recyclage final a réellement lieu c'est-à-dire après l'épuration des pâtes et qu'il soit fixé au niveau européen, comme pour le verre.



S.U.P. – Une loi sur les plastiques qui nous impacte

La directive sur les plastiques à usage unique, plus connue sous le nom de « SUP Directive » fut un point fort de l'année. Le but de la Commission européenne, par le biais de cette directive, était d'éviter ou du moins de diminuer la quantité de plastique dans les océans. L'objectif est certes louable mais la confusion règne.

Qu'en est-il de ces mesures ?

Quelques produits bien définis seront interdits dès 2021. Il s'agit de produits à usage unique : assiettes, couverts, cotons tiges, bâtonnets mélangeurs pour boissons, tiges pour ballons, pailles et produits en polystyrène expansé.

Quel est l'impact pour nos produits ?

Pour ce qui concerne le verre, le discours sera bref. En effet, tout comme le métal, le verre n'est pas repris dans le champ d'application de la directive SUP.

Les nouvelles règles visent principalement les produits en plastique contenant de petites portions ou des portions individuelles destinées à la consommation directe.

La directive ne mentionne pas nommément les papiers et cartons. Cependant, ils n'en sont pas exclus. À partir du moment où une couche de plastique est apposée sur le carton, celui-ci est considéré comme un produit en plastique. Il faut donc être conscient que certains



Les états membres seront également tenus de diminuer, à l'horizon 2026, leur consommation de gobelets et d'emballages alimentaires. Des exigences en matière de logos de tri feront leur apparition ainsi que de nouvelles obligations pour les responsables d'emballages. Quant à la collecte des bouteilles en plastique, un nouvel objectif a été fixé à 90%.

Il est important de savoir que cette nouvelle législation sera une « lex specialis », c'est-à-dire qu'elle primera sur toute autre législation européenne telle que la directive sur les déchets ou sur les emballages. Il est possible qu'elle débouche sur différentes législations en Europe et sur l'interdiction d'autres produits.

emballages alimentaires tombent dans le champ d'application de la directive s'ils contiennent du plastique et qu'ils sont destinés à contenir des denrées alimentaires directement consommées par une seule personne.

Que nous réserve le futur ?

Comme indiqué précédemment, les états membres ont la possibilité de prendre des mesures complémentaires ou de restreindre l'utilisation de certains produits. Le danger se situe sans doute au niveau de la transposition de la directive en droit national. inDUFed suivra de très près l'évolution de ce dossier. Tout n'est pas encore dit.



Les organes de décision et l'équipe

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE PRODUCTION DE PÂTE, PAPIER ET CARTON (COBELPA)

Pierre Macharis, VPK Packaging Group

Jacky Dechamps, Essity Belgium

Chris De Hollander, Stora Enso Langerbrugge

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON (FETRA)

Paul Pissens, Pacapime

Alain Grandjean, Impritex

John de Somer, Van Genechten Biermans

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU VERRE (FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE)

Emmanuel Hazard, AGC Glass Europe

Olivier Douxchamps, Knauf Insulation

Didier Vercruyssen, Pittsburgh Corning Europe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRÉSIDENT

Emmanuel Hazard,
Président Fédération de l'Industrie du Verre

LES ADMINISTRATEURS

Pierre Macharis, Président Cobelpa

Paul Pissens, Président Fetra

L'ÉQUIPE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Firmin François, General Manager

Pascale Destrebecq, Management Assistant

LE SOCIAL

Lieve Vanlierde,
Head of Social Affairs Department & HR Manager

Sophie van Rijckevorsel, Senior Social Advisor

Marjolijn Houben, Sector Consultant

Cora De Greef, Social Department Assistant

LA DURABILITÉ

Emilie Butaye, Head of Sustainability Department

Marc Bailli, Sustainability Senior Advisor

Willem van Veen,
Sustainability & Food Contact Senior Advisor

Christine Etienne, Sustainability Department Assistant

L'ÉCONOMIE

Luc Dumont,
Head of Economic & Product Promotion Department

Matt Frère, Statistics Senior Advisor

Anne-Sophie Carton,
Economic & Product Promotion Department Assistant

LA COMMUNICATION

Maya Einhaus, Paper Chain Forum Assistant

Mai 2019 - © InDufed
Éditeur responsable : Firmin François
Crédits photographiques :
inDufed asbl
Shutterstock
Design: Audaces Communication

Coordonnées:
Place du Champ de Mars 2
1050 Bruxelles
Courriel : indufed@indufed.be
Téléphone : +32 (0)2 542 61 20
www.indufed.be